

---

# COMITÉ SYNDICAL

EPAGE Doubs Dessoubre

---

17 octobre 2023

# SOMMAIRE

**01** RETOUR ÉCHANGES PPI 2024-2026

**02** POINT PASSATION DES MARCHÉS

**03** ELECTION D'UN VICE-PRÉSIDENT

**04** ENGAGEMENT DDFIP – MISE À DISPOSITION DONNÉES CADASTRALES

**05** RÉVISION DU DOCOB DU SITE NATURA 2000 ET CRÉATION D'UN POSTE

**06** CRÉATION POSTE PERMANENT RESTAURATION ET PRÉSERVATION  
DES ZONES HUMIDES

**07** DÉLIBÉRATION PRIME EXCEPTIONNELLE POUVOIR D'ACHAT

**08** PROJET DE FUSION CBN F-C & BOURGOGNE ET ADHÉSION EPAGES

**09** COMITÉ STRATÉGIQUE DOUBS DESSOUBRE EN FIN D'ANNÉE 2023

**10** INFORMATIONS DIVERSES

## Approbation du PV de la séance précédente

Il est demandé à l'assemblée d'approuver le procès verbal de la séance du 10 juillet 2023

## Désignation d'un secrétaire de séance

Il est demandé à l'Assemblée de désigner le secrétaire de séance

# 01

## RETOUR ÉCHANGES PPI 2024-2026



## Retour échanges PPI 2024-2026

Les Présidents des CC Pays de Maîche, Portes du Haut-Doubs et Plateau du Russey ont été rencontrés le 1<sup>er</sup> septembre et les Présidents des CC Doubs Baumoises et Pays de Sancey Belleherbe le 27 septembre.

Leur ont été détaillés différents scénarios de simulations financières du PPI 2024-2026 : version ambitieuse, version amendée, version sans évolution des contributions et version amendée avec emprunts (sur 5 et 10 ans).

Un scénario ambitieux a été présenté en Comité syndical en juin dernier, **un autre scénario largement amendé est présenté ce jour en Comité syndical.**

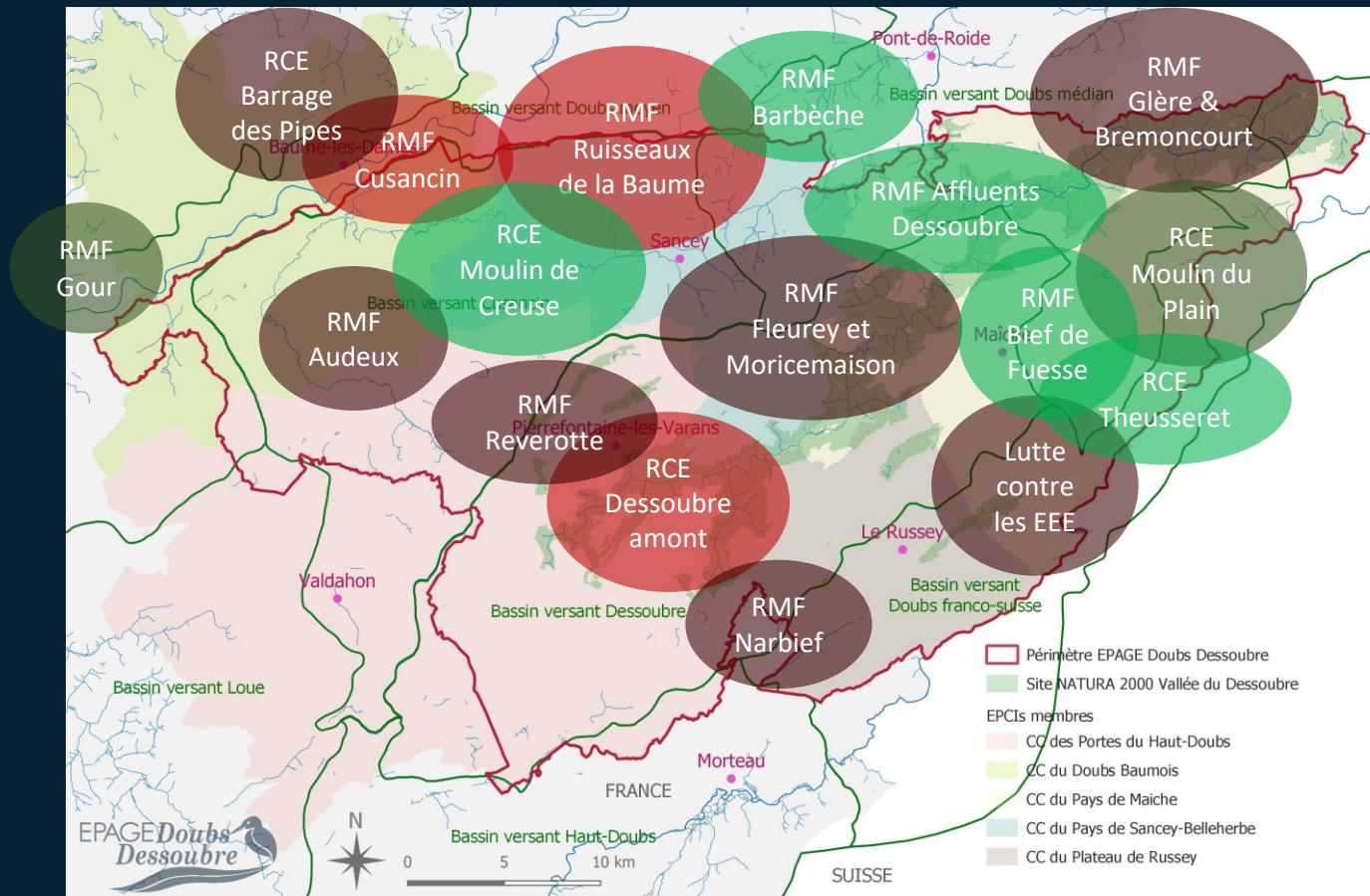
Enfin une rencontre a été sollicitée par l'EPAGE auprès de Madame la Présidente du Conseil départemental pour évoquer la trajectoire du PPI 2024-2026 et suivants et l'évolution des contributions potentielles induites.

# PPI AMBITIEUX

JUIN 2023



# PPI 2024-2026 présenté en Comité syndical du 13 juin 2023



En vert, propositions de démarrage d'études, et en vert foncé travaux potentiels entre 2024 et 2026

En rouge, études continuées, et en rouge foncé travaux pouvant démarrer entre 2024 et 2026





Plan de gestion stratégique des zones humides finalisé fin 2023/début 2024

Durée du PGSZH : 10 ans

Actions :

- Restaurations (études et travaux)
- Préservation (acquisitions foncières, baux, ORE, etc)

+ LIFE Climat Tourbières du Jura Travaux restauration complexe tourbeux des belles Seignes à partir 2024-2025

Etude prospective sur le changement climatique 2024-2025

Restauration trame turquoise, fin appel à projet en 2024

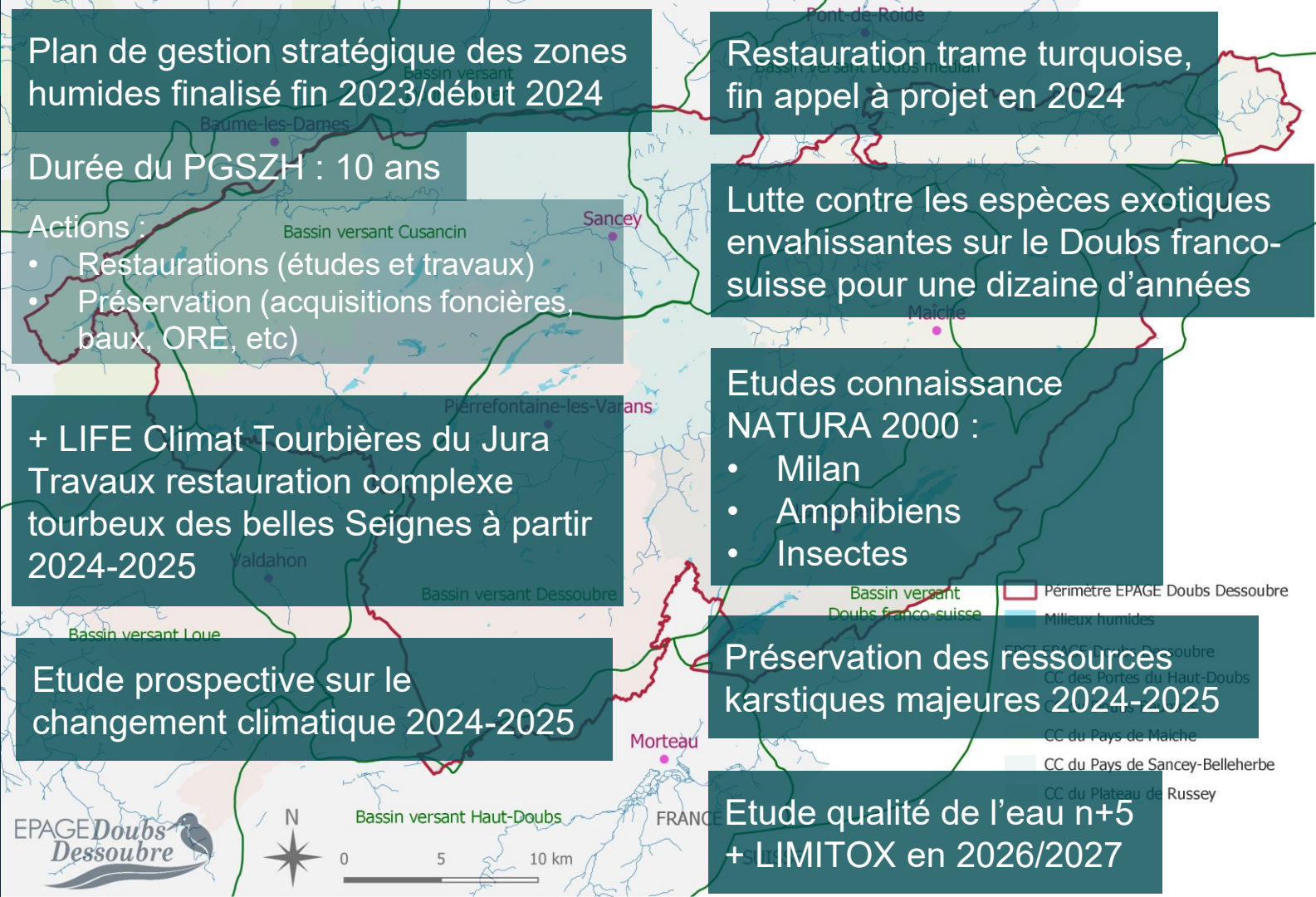
Lutte contre les espèces exotiques envahissantes sur le Doubs franco-suisse pour une dizaine d'années

Etudes connaissance NATURA 2000 :

- Milan
- Amphibiens
- Insectes

Préservation des ressources karstiques majeures 2024-2025

Etude qualité de l'eau n+5 +LIMITOX en 2026/2027



- ▭ Périmètre EPAGE Doubs Dessoubre
- Milieux humides
- ▭ CC des Portes du Haut-Doubs
- ▭ CC du Pays de Maiche
- ▭ CC du Pays de Sancey-Belleherbe
- ▭ CC du Plateau de Russey







## Analyse financière PPI 2024-2026 présenté en comité syndical et aux services en juin et juillet 2023

Le montant total du PPI 2024-2026 présenté aux élus et aux services s'élève à **7 659 000 €** sur la période 2024-2026, dont **4 872 000 € HT** de subventions, **280 160 €** de FCTVA à percevoir sur la période, pour un **reste à financer de 2 507 000 €** soit en moyennes annuelles pour les années 2024 à 2026 :

- **2 553 000 €** d'investissements/an
- **1 624 000 €** de subventions/an
- **93 390 €** de FCTVA/an
- **835 640 €** de reste à financer/an



2026

RETOU

# PPI 2024-2026 présenté en Comité syndical du 13 juin 2023

Répartition EPCI/CD 25 : 60%/40%  
fonctionnement et 40%/60% investissement

Contribution CD25 identique  
à PPI 2021-2023, RAF pris en charge par EPCIs

	Contribution des membres par an		Contribution moyenne des membres par an et par habitant	
	Période 2021-2023 (Par an)	Période 2024-2026 (Par an)	Période 2021-2023 (Par an)	Période 2024-2026 (Par an)
CC Pays de Maîche	108 803 €	243 833 €	6 €	13 €
CC Pays de Sancey-Belleherbe	38 492 €	86 263 €	7 €	15 €
CC Plateau du Russey	33 242 €	74 497 €	5 €	11 €
CC Portes du Haut Doubs	64 830 €	145 286 €	6 €	13 €
CC Doubs Baumoïis	20 300 €	45 493 €	7 €	17 €
Département (financement du fonctionnement - hors PI)	113 937 €	174 078 €		
Département (financement de l'investissement - hors PI)	142 145 €	501 384 €		
Département	256 082 €	675 462 €		
<b>TOTAL</b>	<b>521 749 €</b>	<b>1 270 834 €</b>		

	Contribution des membres par an		Contribution moyenne des membres par an et par habitant	
	Période 2021-2023 (Par an)	Période 2024-2026 (Par an)	Période 2021-2023 (Par an)	Période 2024-2026 (Par an)
CC Pays de Maîche	108 803 €	415 589 €	6 €	22 €
CC Pays de Sancey-Belleherbe	38 492 €	147 027 €	7 €	26 €
CC Plateau du Russey	33 242 €	126 972 €	5 €	19 €
CC Portes du Haut Doubs	64 830 €	247 626 €	6 €	22 €
CC Doubs Baumoïis	20 300 €	77 538 €	7 €	29 €
Département (financement du fonctionnement - hors PI)	113 937 €	113 937 €		
Département (financement de l'investissement - hors PI)	142 145 €	142 145 €		
Département	256 082 €	256 082 €		
<b>TOTAL</b>	<b>521 749 €</b>	<b>1 266 323 €</b>		



# Rappels

**Etude****ESPELIA 2019**

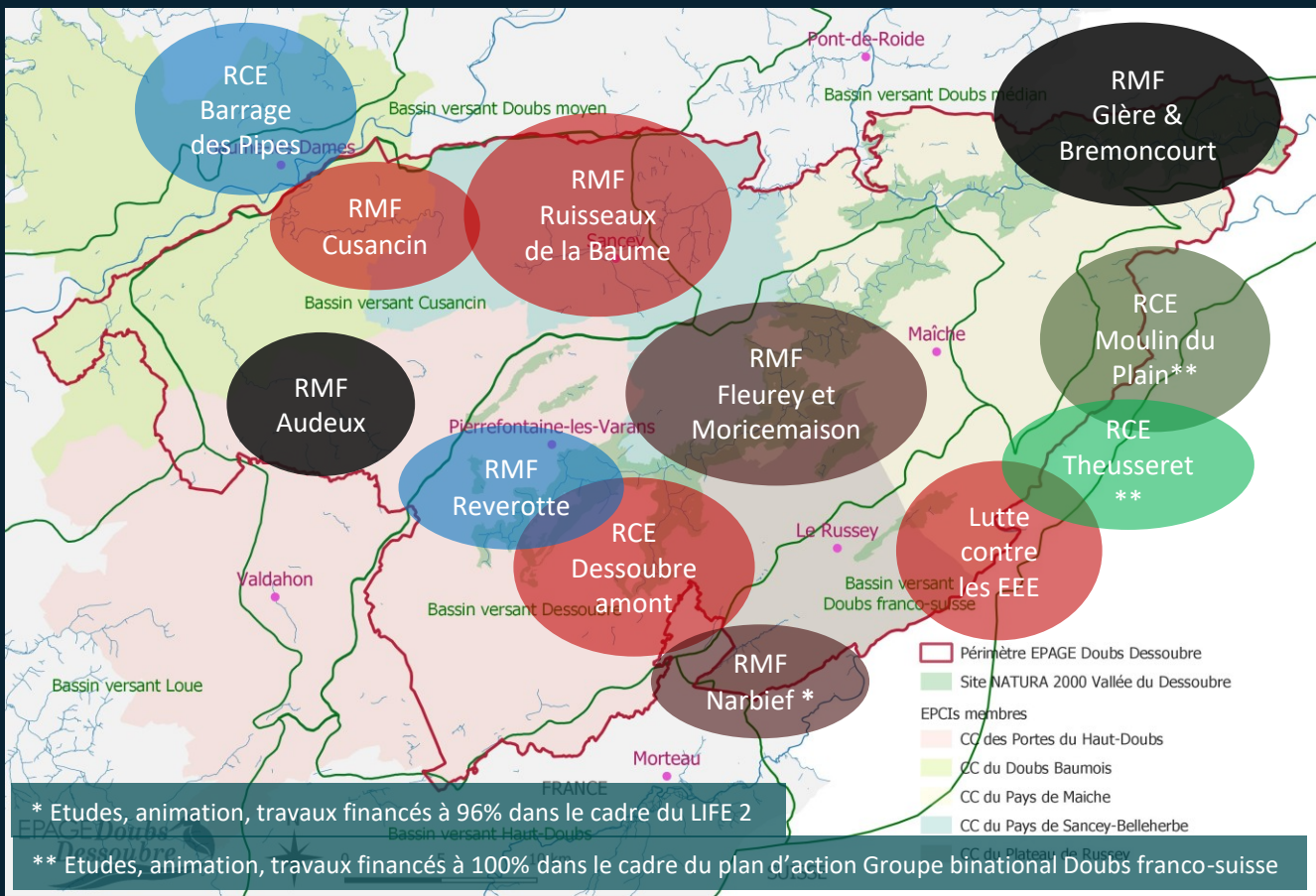
	Contribution des membres par an			Contribution moyenne des membres par an et par habitant		
	Période 2021-2023 (Par an)	Période 2024-2026 (Par an)	Période 2027-2029 (Par an)	Période 2021-2023 (Par an)	Période 2024-2026 (Par an)	Période 2027-2029 (Par an)
CC Pays de Maîche	108 804 €	225 861 €	178 719 €	6 €	12 €	9 €
CC Pays de Sancey-Belleherbe	38 493 €	79 905 €	63 227 €	7 €	14 €	11 €
CC Plateau du Russey	33 242 €	69 006 €	54 603 €	5 €	10 €	8 €
CC Portes du Haut Doubs	64 830 €	134 578 €	106 488 €	6 €	12 €	9 €
CC Doubs Baumois	20 300 €	42 140 €	33 344 €	7 €	16 €	12 €
Département Fonctionnement	113 937 €	186 020 €	187 720 €			
Département Investissement	142 145 €	408 689 €	232 203 €			
Département	256 082 €	594 709 €	419 923 €			
<b>TOTAL</b>	<b>521 750 €</b>	<b>1 146 198 €</b>	<b>856 305 €</b>			

# **NON ÉVOLUTION DES CONTRIBUTIONS**



# Contributions PPI 2024-2026 inchangées par rapport à 2021-2023, projets en cours

RETOUR ÉCHANGES PPI 2024-2026



\* Etudes, animation, travaux financés à 96% dans le cadre du LIFE 2

\*\* Etudes, animation, travaux financés à 100% dans le cadre du plan d'action Groupe binational Doubs franco-suisse

En vert, propositions de démarrage d'études, vert foncé travaux potentiels

En rouge, études continuées, rouge foncé travaux réalisés

En bleu, choix à faire travaux à réaliser, si pas emprunts

En gris travaux reportés





Plan de gestion stratégique des zones humides finalisé fin 2023/début 2024

Durée du PGSZH : 10 ans

Actions :

- Restaurations (études et travaux)
- Préservation (acquisitions foncières, baux, ORE, etc)

+ LIFE Climat Tourbières du Jura Travaux restauration complexe tourbeux des belles Seignes à partir 2024-2025

Etude prospective sur le changement climatique 2024-2025

Restauration trame turquoise, fin appel à projet en 2024

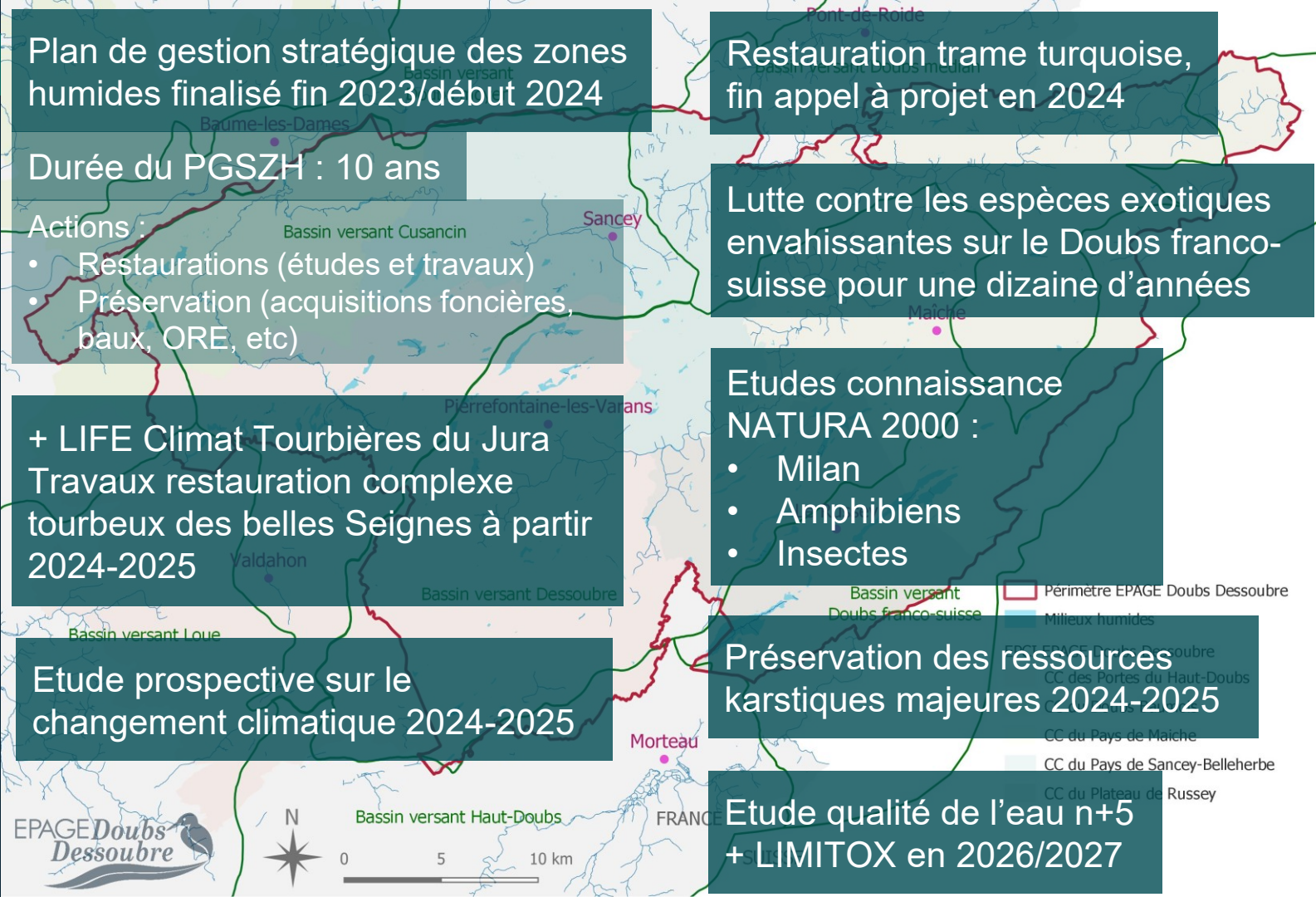
Lutte contre les espèces exotiques envahissantes sur le Doubs franco-suisse pour une dizaine d'années

Etudes connaissance NATURA 2000 :

- Milan
- Amphibiens
- Insectes

Préservation des ressources karstiques majeures 2024-2025

Etude qualité de l'eau n+5 +LIMITOX en 2026/2027



- ▭ Périmètre EPAGE Doubs Dessoubre
- Milieux humides
- ▭ CC des Portes du Haut-Doubs
- ▭ CC du Pays de Maiche
- ▭ CC du Pays de Sancey-Belleherbe
- ▭ CC du Plateau de Russey

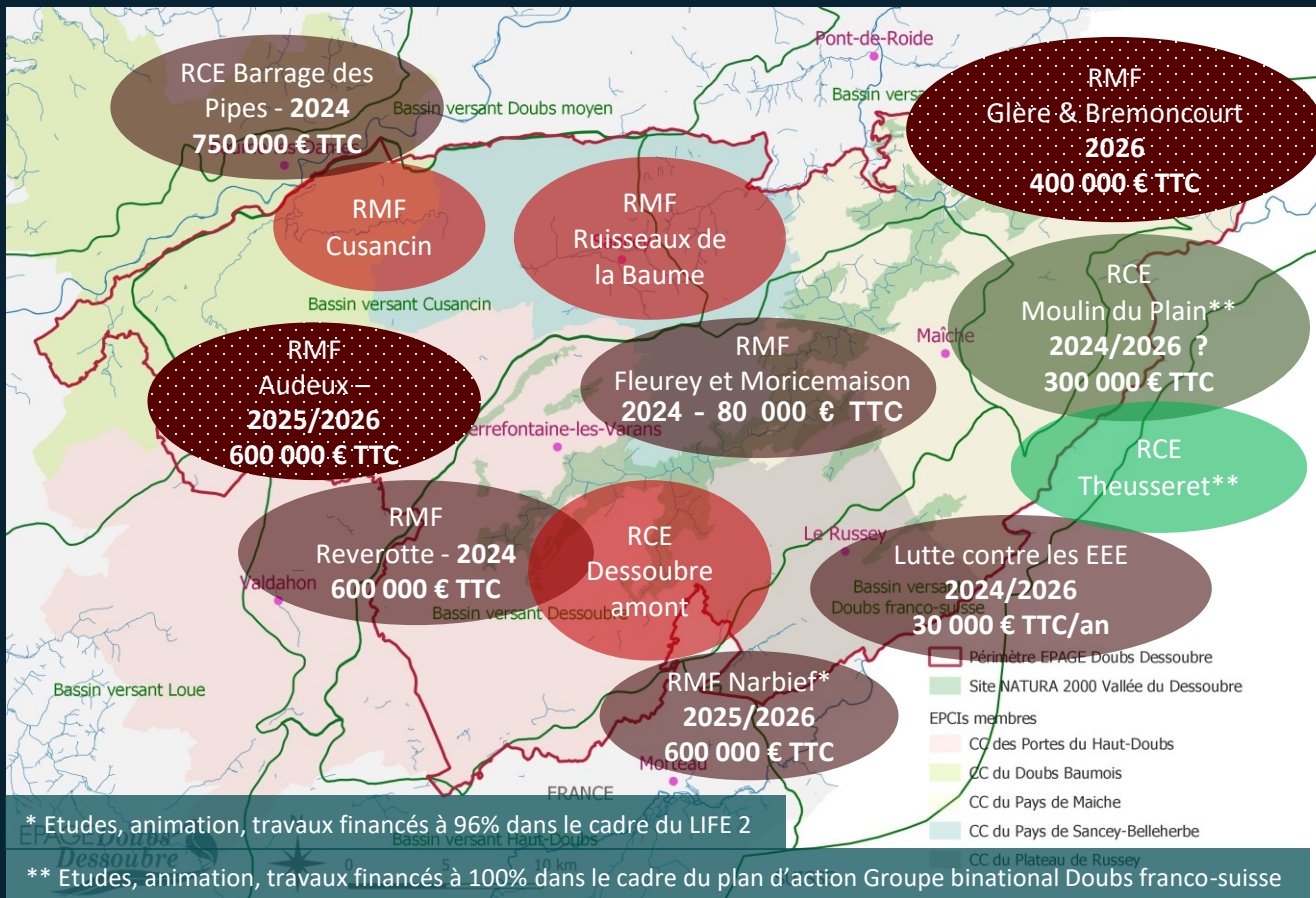


# PPI AMENDÉ

JUILLET 2023



## PPI 2024-2026 amendé, sans emprunts – Juillet 2020



En vert, propositions de démarrage d'études, et en vert foncé travaux potentiels entre 2024 et 2026

En rouge, études continuées, et en rouge foncé travaux pouvant démarrer entre 2024 et 2026

\* Etudes, animation, travaux financés à 96% dans le cadre du LIFE 2

\*\* Etudes, animation, travaux financés à 100% dans le cadre du plan d'action Groupe binational Doubs franco-suisse





Plan de gestion stratégique des zones humides finalisé fin 2023/début 2024

Durée du PGSZH : 10 ans

Actions :

- Restaurations (études et travaux)
- Préservation (acquisitions foncières, baux, ORE, etc)

+ LIFE Climat Tourbières du Jura Travaux restauration complexe tourbeux des belles Seignes à partir 2024-2025

Etude prospective sur le changement climatique 2024-2025

Restauration trame turquoise, fin appel à projet en 2024

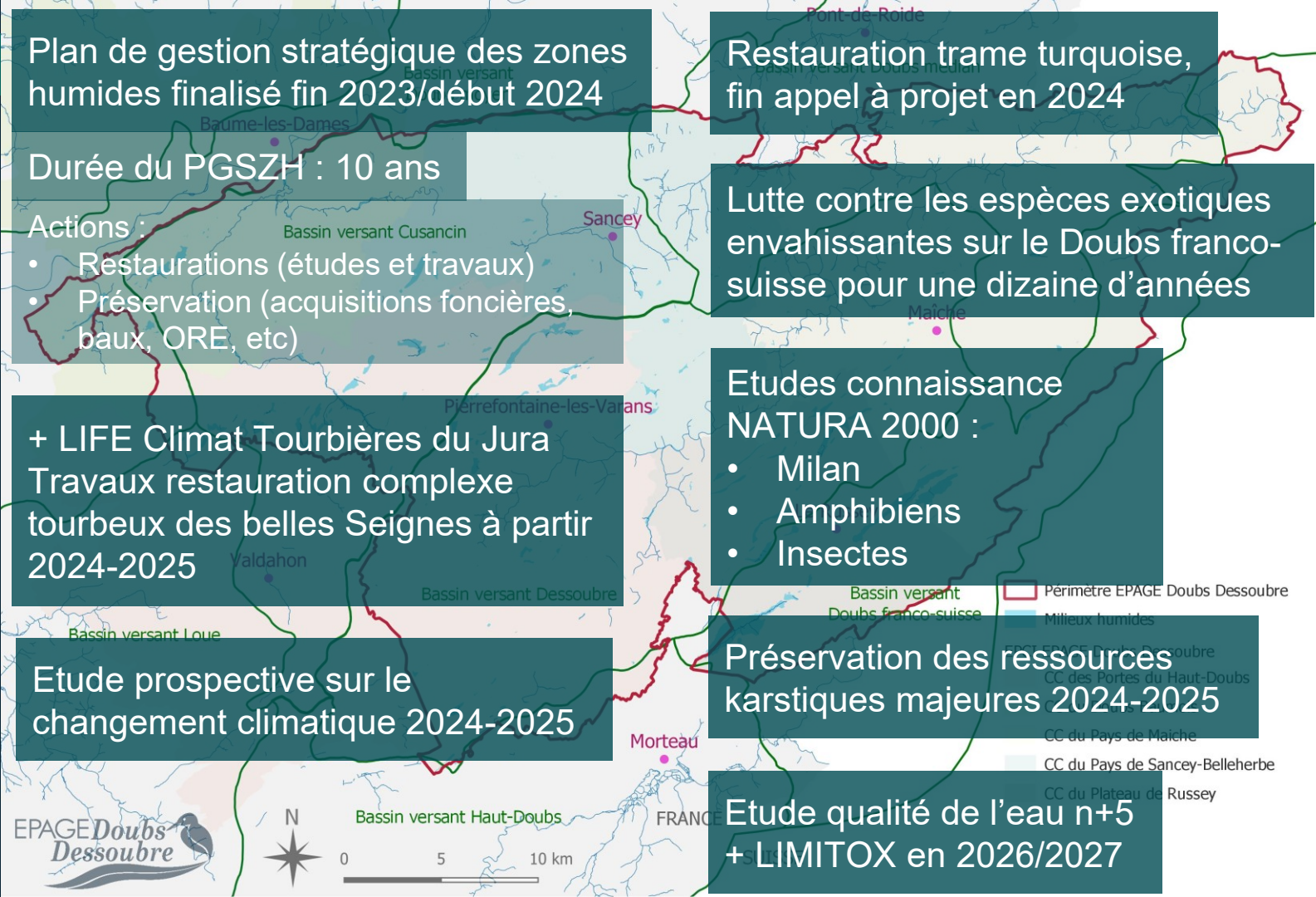
Lutte contre les espèces exotiques envahissantes sur le Doubs franco-suisse pour une dizaine d'années

Etudes connaissance NATURA 2000 :

- Milan
- Amphibiens
- Insectes

Préservation des ressources karstiques majeures 2024-2025

Etude qualité de l'eau n+5 +LIMITOX en 2026/2027



- ▭ Périmètre EPAGE Doubs Dessoubre
- Milieux humides
- CC des Portes du Haut-Doubs
- CC du Pays de Maiche
- CC du Pays de Sancey-Belleherbe
- CC du Plateau de Russey





## PPI 2024-2026 : évolution ressources humaines

	2024	2025	2026
<b>Administratif</b>	1 ETP Direction	1 ETP Direction	1 ETP Direction
	0, 8 ETP Secrétariat/Comptabilité	0, 8 ETP Secrétariat/Comptabilité	0, 8 ETP Secrétariat/Comptabilité
<b>GEMAPI</b>	1 ETP GEMAPI 1	1 ETP GEMAPI 1	1 ETP GEMAPI 1
	1 ETP GEMAPI 2	1 ETP GEMAPI 2	1 ETP GEMAPI 2
<b>Milieux naturels</b>	1 ETP NATURA 2000 1	1 ETP NATURA 2000 1	1 ETP NATURA 2000 1
	1 ETP NATURA 2000 2	1 ETP NATURA 2000 2	-
	0,6 ETP LIFE Tourbières	0,6 ETP LIFE Tourbières	0,6 ETP LIFE Tourbières
	1 ETP PGSZH	1 ETP PGSZH	1 ETP PGSZH
<b>Qualité de l'eau</b>	1 ETP LIMITOX 1	1 ETP appel à projet ?	1 ETP appel à projet ?
	0,6 ETP LIMITOX 2	-	-
<b>Contrat</b>	1 ETP Contrat de territoire	1 ETP Contrat de territoire	1 ETP Contrat de territoire
<b>RKM</b>	1 ETP RKM	1 ETP RKM	0,5 ETP RKM ?
<b>Communication</b>	0,5 ETP alternance communication	0,5 ETP alternance communication	0,5 ETP ?
	<b>11,5 ETP</b>	<b>9,9 ETP / 10,9 ETP</b>	<b>7,4 ETP / 9,4 ETP</b>



## Analyse financière PPI 2024-2026 amendé

Le montant total du PPI 2024-2026 amendé s'élève à **5 119 000 €** sur la période 2024-2026, dont **3 456 000 € HT de subventions**, **310 939 € de FCTVA** à percevoir sur la période, pour un **reste à financer de 1 352 061 €** soit en moyennes annuelles pour les années 2024 à 2026 :

- **1 656 333 € d'investissements**
- **1 122 833 € de subventions**
- **136 454 € de FCTVA**
- **397 046 € de reste à financer**



2026

# PPI 2024-2026 amendé, sans emprunts – Juillet 2020

Répartition EPCI/CD 25 : 60%/40%  
fonctionnement et 40%/60% investissement

Contribution CD25 identique  
à PPI 2021-2023, RAF pris en charge par EPCIs

	Contribution des membres par an		Contribution moyenne des membres par an et par habitant	
	Période 2021-2023 (Par an)	Période 2024-2026 (Par an)	Période 2021-2023 (Par an)	Période 2024-2026 (Par an)
CC Pays de Maïche	108 803 €	180 770 €	6 €	9 €
CC Pays de Sancey-Belleherbe	38 492 €	63 953 €	7 €	11 €
CC Plateau du Russey	33 242 €	55 230 €	5 €	7 €
CC Portes du Haut Doubs	64 830 €	107 711 €	6 €	9 €
CC Doubs Baumois	20 300 €	33 727 €	7 €	11 €
Département (financement du fonctionnement - hors PI)	113 937 €	174 078 €		
Département (financement de l'investissement - hors PI)	142 145 €	270 412 €		
Département	256 082 €	444 490 €		
<b>TOTAL</b>	<b>521 749 €</b>	<b>885 881 €</b>		

	Contribution des membres par an		Contribution moyenne des membres par an et par habitant	
	Période 2021-2023 (Par an)	Période 2024-2026 (Par an)	Période 2021-2023 (Par an)	Période 2024-2026 (Par an)
CC Pays de Maïche	108 803 €	257 932 €	6 €	13 €
CC Pays de Sancey-Belleherbe	38 492 €	91 251 €	7 €	16 €
CC Plateau du Russey	33 242 €	78 805 €	5 €	12 €
CC Portes du Haut Doubs	64 830 €	153 687 €	6 €	13 €
CC Doubs Baumois	20 300 €	48 124 €	7 €	18 €
Département (financement du fonctionnement - hors PI)	113 937 €	113 937 €		
Département (financement de l'investissement - hors PI)	142 145 €	142 145 €		
Département	256 082 €	256 082 €		
<b>TOTAL</b>	<b>521 749 €</b>	<b>885 881 €</b>		

RETOUF

Augmentation de 66 %

Augmentation de 137 %

# PPI AMENDÉ + EMPRUNTS

SEPTEMBRE 2023



6

## Emprunts **15 ans** contractés sur la période 2024-2026 au taux de 4,10 %

Projet	Année réalisation	Montant estimatif TTC	Taux aide AERMC	Subvention AERMC HT	FCTVA N+2	Reste à charge	Montants crédits relais 2 ans	Montant emprunt	Remboursements annuels
Barrage des Pipes	2024	650 000 €	70%	379 167 €	106 626 €	164 207 €	377 459 €	164 207 €	27 060 €
Reverotte	2024	600 000 €	70%	350 000 €	98 424 €	151 576 €	348 424 €	151 576 €	
Fleurey/ Morcemaison	2024	100 000 €	70%	58 333 €	16 404 €	25 263 €	58 071 €	25 263 €	
<b>Total</b>		<b>1 200 000 €</b>		<b>700 000 €</b>	<b>196 848 €</b>	<b>303 152 €</b>	<b>696 848 €</b>	<b>303 152 €</b>	
Audeux & affluents	2025	600 000 €	70%	350 000 €	98 424 €	151 576 €	348 424 €	151 576 €	22 548 €
Glère/ Bremencourt	2025	400 000 €	70%	233 333 €	65 616 €	101 051 €	232 283 €	101 051 €	
<b>Total</b>		<b>1 000 000 €</b>		<b>583 333 €</b>	<b>164 040 €</b>	<b>252 627 €</b>	<b>580 707 €</b>	<b>252 627 €</b>	<b>49 608 €</b>

RETOU



2026

# PPI 2024-2026 amendé, avec emprunts de 15 ans – Septembre 2020

Répartition EPCI/CD 25 : 60%/40%  
fonctionnement et 40%/60% investissement

Contribution CD25 identique  
à PPI 2021-2023, RAF pris en charge par EPCIs

	Contribution des membres par an		Contribution moyenne des membres par an et par habitant	
	Période 2021-2023 (Par an)	Période 2024-2026 (Par an)	Période 2021-2023 (Par an)	Période 2024-2026 (Par an)
CC Pays de Maïche	108 803 €	157 317 €	6 €	8 €
CC Pays de Sancey-Belleherbe	38 492 €	55 656 €	7 €	10 €
CC Plateau du Russey	33 242 €	48 064 €	5 €	7 €
CC Portes du Haut Doubs	64 830 €	93 736 €	6 €	8 €
CC Doubs Baumois	20 300 €	29 351 €	7 €	11 €
Département (financement du fonctionnement - hors PI)	113 937 €	174 078 €		
Département (financement de l'investissement - hors PI)	142 145 €	184 511 €		
Département	256 082 €	358 589 €		
<b>TOTAL</b>	<b>521 749 €</b>	<b>742 713 €</b>		

	Contribution des membres par an		Contribution moyenne des membres par an et par habitant	
	Période 2021-2023 (Par an)	Période 2024-2026 (Par an)	Période 2021-2023 (Par an)	Période 2024-2026 (Par an)
CC Pays de Maïche	108 803 €	199 298 €	6 €	11 €
CC Pays de Sancey-Belleherbe	38 492 €	70 508 €	7 €	13 €
CC Plateau du Russey	33 242 €	60 890 €	5 €	9 €
CC Portes du Haut Doubs	64 830 €	118 750 €	6 €	11 €
CC Doubs Baumois	20 300 €	37 184 €	7 €	14 €
Département (financement du fonctionnement - hors PI)	113 937 €	113 937 €		
Département (financement de l'investissement - hors PI)	142 145 €	142 145 €		
Département	256 082 €	256 082 €		
<b>TOTAL</b>	<b>521 749 €</b>	<b>742 713 €</b>		

RETOUF

Augmentation de 44 %

Augmentation de 83 %



6

## Emprunts **10 ans** contractés sur la période 2024-2026 au taux de 3,60%

Projet	Année réalisation	Montant estimatif TTC	Taux aide AERMC	Subvention AERMC HT	FCTVA N+2	Reste à charge	Montants crédits relais 2 ans	Montant emprunt	Remboursements annuels
Barrage des Pipes	2024	650 000 €	70%	379 167 €	106 626 €	164 207 €	377 459 €	164 207 €	40 464 €
Reverotte	2024	600 000 €	70%	350 000 €	98 424 €	151 576 €	348 424 €	151 576 €	
Fleurey/ Morice maison	2024	100 000 €	70%	58 333 €	16 404 €	25 263 €	58 071 €	25 263 €	
<b>Total</b>		<b>1 200 000 €</b>		<b>700 000 €</b>	<b>196 848 €</b>	<b>303 152 €</b>	<b>696 848 €</b>	<b>303 152 €</b>	
Audeux & affluents	2025	600 000 €	70%	350 000 €	98 424 €	151 576 €	348 424 €	151 576 €	30 120 €
Glère/ Bremencourt	2025	400 000 €	70%	233 333 €	65 616 €	101 051 €	232 283 €	101 051 €	
<b>Total</b>		<b>1 000 000 €</b>		<b>583 333 €</b>	<b>164 040 €</b>	<b>252 627 €</b>	<b>580 707 €</b>	<b>252 627 €</b>	<b>70 584 €</b>

RETOU





2026

# PPI 2024-2026 amendé, avec emprunts de 10 ans – Septembre 2020

Répartition EPCI/CD 25 : 60%/40%  
fonctionnement et 40%/60% investissement

Contribution CD25 identique  
à PPI 2021-2023, RAF pris en charge par EPCIs

	Contribution des membres par an		Contribution moyenne des membres par an et par habitant			Contribution des membres par an		Contribution moyenne des membres par an et par habitant	
	Période 2021-2023 (Par an)	Période 2024-2026 (Par an)	Période 2021-2023 (Par an)	Période 2024-2026 (Par an)		Période 2021-2023 (Par an)	Période 2024-2026 (Par an)	Période 2021-2023 (Par an)	Période 2024-2026 (Par an)
CC Pays de Maïche	108 803 €	160 340 €	6 €	8 €	CC Pays de Maïche	108 803 €	206 855 €	6 €	11 €
CC Pays de Sancey-Belleherbe	38 492 €	56 725 €	7 €	10 €	CC Pays de Sancey-Belleherbe	38 492 €	73 181 €	7 €	13 €
CC Plateau du Russey	33 242 €	48 988 €	5 €	7 €	CC Plateau du Russey	33 242 €	63 199 €	5 €	9 €
CC Portes du Haut Doubs	64 830 €	95 537 €	6 €	8 €	CC Portes du Haut Doubs	64 830 €	123 253 €	6 €	11 €
CC Doubs Baumois	20 300 €	29 915 €	7 €	11 €	CC Doubs Baumois	20 300 €	38 594 €	7 €	14 €
Département (financement du fonctionnement - hors PI)	113 937 €	174 078 €			Département (financement du fonctionnement - hors PI)	113 937 €	113 937 €		
Département (financement de l'investissement - hors PI)	142 145 €	195 583 €			Département (financement de l'investissement - hors PI)	142 145 €	142 145 €		
Département	256 082 €	369 660 €			Département	256 082 €	256 082 €		
<b>TOTAL</b>	<b>521 749 €</b>	<b>761 165 €</b>			<b>TOTAL</b>	<b>521 749 €</b>	<b>761 165 €</b>		

Augmentation de 47 %

Augmentation de 90 %

RETOUF



6

## Emprunts **5 ans** contractés sur la période 2024-2026 au taux de 3,40%

Projet	Année réalisation	Montant estimatif TTC	Taux aide AERMC	Subvention AERMC HT	FCTVA N+2	Reste à charge	Montants crédits relais 2 ans	Montant emprunt	Remboursements annuels
Barrage des Pipes	2024	650 000 €	70%	379 167 €	106 626 €	164 207 €	377 459 €	164 207 €	74 172 €
Reverotte	2024	600 000 €	70%	350 000 €	98 424 €	151 576 €	348 424 €	151 576 €	
Fleurey/Moric emaison	2024	100 000 €	70%	58 333 €	16 404 €	25 263 €	58 071 €	25 263 €	
<b>Total</b>		<b>1 200 000 €</b>		<b>700 000 €</b>	<b>196 848 €</b>	<b>303 152 €</b>	<b>696 848 €</b>	<b>303 152 €</b>	
Audeux & affluents	2025	600 000 €	70%	350 000 €	98 424 €	151 576 €	348 424 €	151 576 €	55 008 €
Glère/Bremoncourt	2025	400 000 €	70%	233 333 €	65 616 €	101 051 €	232 283 €	101 051 €	
<b>Total</b>		<b>1 000 000 €</b>		<b>583 333 €</b>	<b>164 040 €</b>	<b>252 627 €</b>	<b>580 707 €</b>	<b>252 627 €</b>	<b>129 180 €</b>

RETOU



2026

# PPI 2024-2026 amendé, avec emprunts de 5 ans – Septembre 2020

Répartition EPCI/CD 25 : 60%/40%  
fonctionnement et 40%/60% investissement

Contribution CD25 identique  
à PPI 2021-2023, RAF pris en charge par EPCIs

	Contribution des membres par an		Contribution moyenne des membres par an et par habitant	
	Période 2021-2023 (Par an)	Période 2024-2026 (Par an)	Période 2021-2023 (Par an)	Période 2024-2026 (Par an)
CC Pays de Maïche	108 803 €	164 690 €	6 €	8 €
CC Pays de Sancey-Belleherbe	38 492 €	58 264 €	7 €	10 €
CC Plateau du Russey	33 242 €	50 317 €	5 €	7 €
CC Portes du Haut Doubs	64 830 €	98 130 €	6 €	8 €
CC Doubs Baumois	20 300 €	30 727 €	7 €	11 €
Département (financement du fonctionnement - hors PI)	113 937 €	174 078 €		
Département (financement de l'investissement - hors PI)	142 145 €	211 517 €		
Département	256 082 €	385 595 €		
<b>TOTAL</b>	<b>521 749 €</b>	<b>787 723 €</b>		

	Contribution des membres par an		Contribution moyenne des membres par an et par habitant	
	Période 2021-2023 (Par an)	Période 2024-2026 (Par an)	Période 2021-2023 (Par an)	Période 2024-2026 (Par an)
CC Pays de Maïche	108 803 €	227 455 €	6 €	12 €
CC Pays de Sancey-Belleherbe	38 492 €	80 469 €	7 €	14 €
CC Plateau du Russey	33 242 €	69 493 €	5 €	10 €
CC Portes du Haut Doubs	64 830 €	135 528 €	6 €	12 €
CC Doubs Baumois	20 300 €	42 437 €	7 €	16 €
Département (financement du fonctionnement - hors PI)	113 937 €	113 937 €		
Département (financement de l'investissement - hors PI)	142 145 €	142 145 €		
Département	256 082 €	256 082 €		
<b>TOTAL</b>	<b>521 749 €</b>	<b>811 465 €</b>		

RETOUF

Augmentation de 51 %

Augmentation de 109 %



# PPI 2024-2026 : travail avec les DGS des EPCI membres sur taxe GEMAPI

Les DGS des EPCI membres ont été rencontrés le 11 octobre pour travailler sur les simulations de l'impact de l'évolution du montant de la taxe GEMAPI sur la base de tableaux fournis par la DDFIP.

RETOUR ÉCHANGES PPI 2024-2026

## SIMULATION DES TAUX D'IMPOSITION ADDITIONNELLE DE TGÉMAPI : CC PAYS DE MAICHE

### I. Détermination du produit de TGémapi à fiscaliser

Données	Année	Source	Montant	Rappel - produit attendu 2023 :	108 804 €
Produit de TGémapi attendu par l'EPCI		délibération	220 000		
Dotation de TFPB EI *		fichier national	3 051		
Dotation de CFE EI *		fichier national	5 978		
<b>Produit de TGémapi à fiscaliser</b>		<b>calcul</b>	<b>210 971</b>		

### II. Détermination des taux d'imposition additionnelle sur les bases de TGémapi

Données	Année	Source	TH (dont THLV)	TFPB	TFPNB	CFE	Total
Produit de TGémapi à fiscaliser réparti au/dé.		calcul	16 791	131 067	19 553	43 560	210 971
Bases *	2023		1 810 139	19 730 211	1 718 982	4 091 753	27 351 085
<b>Taux de TGémapi</b>		<b>calcul</b>	<b>0,92800 %</b>	<b>0,66400 %</b>	<b>1,14000 %</b>	<b>1,06000 %</b>	

### III. Incidence sur les redevables TH (THRS -THLV) et TFB

Valeur locative brute du local (hypothèse) :	3 000	Pour info : valeur locative moyenne 2023 sur le territoire :	3 168
		Rappel : taux GEMAPI TH 2023 :	0,439%
		Rappel : taux GEMAPI TFB 2023 :	0,314%

	Simulation cotisation GEMAPI – TH		Simulation cotisation GEMAPI – TFB		
	Situation 2023	Simulation	Situation 2023	Simulation	
Base nette imposable :	3 000	3 000	Base nette imposable (VL/2) :	1 500	1 500
Taux TH GEMAPI :	0,439%	0,92800 %	Taux TFB GEMAPI :	0,314%	0,66400 %
Cotisation FB GEMAPI :	13 €	28 €	Cotisation FB GEMAPI :	5 €	10 €
Ecart cotisation (montant) :		15 €	Ecart cotisation (montant) :		5 €



## PPI 2024-2026 : travail avec les DGS des EPCIs membres sur taxe GEMAPI

- Les tableaux de simulations transmis par la DDFIP permettent pour chacun des EPCIs de faire varier le montant du produit GEMAPI et la valeur locative de chaque habitation.
- Il a été remarqué que ce tableau ne permet pas la simulation du calcul de la CFE pour les entreprises. Cependant l'outil a été utilisé par les EPCIs et permettra sur la base d'exemple de ménages ou entreprises de donner à voir l'impact réel d'une augmentation du produit GEMAPI appelé par les EPCIs.
- A noter que le produit de la taxe GEMAPI fixé par l'EPCI est minoré du montant des dotations (fixes) TFPB et CFE.

L'évolution du montant des contributions des EPCIs est traduit dans les simulations financières de l'EPAGE par un impact « vulgarisé » par an par habitant. Hors ceci ne traduit pas les montants réellement induits pour les citoyens (TH, TFB, TFNB) et les entreprises (CFE), qui par ailleurs varie en fonction de la valeur locative brut des biens.

**Il apparait en réalité un impact financier sur les ménages bien moins important qu'annoncé.**

Un travail sera réalisé au sein de chaque EPCIs sur la base d'exemples pour expliquer cela.

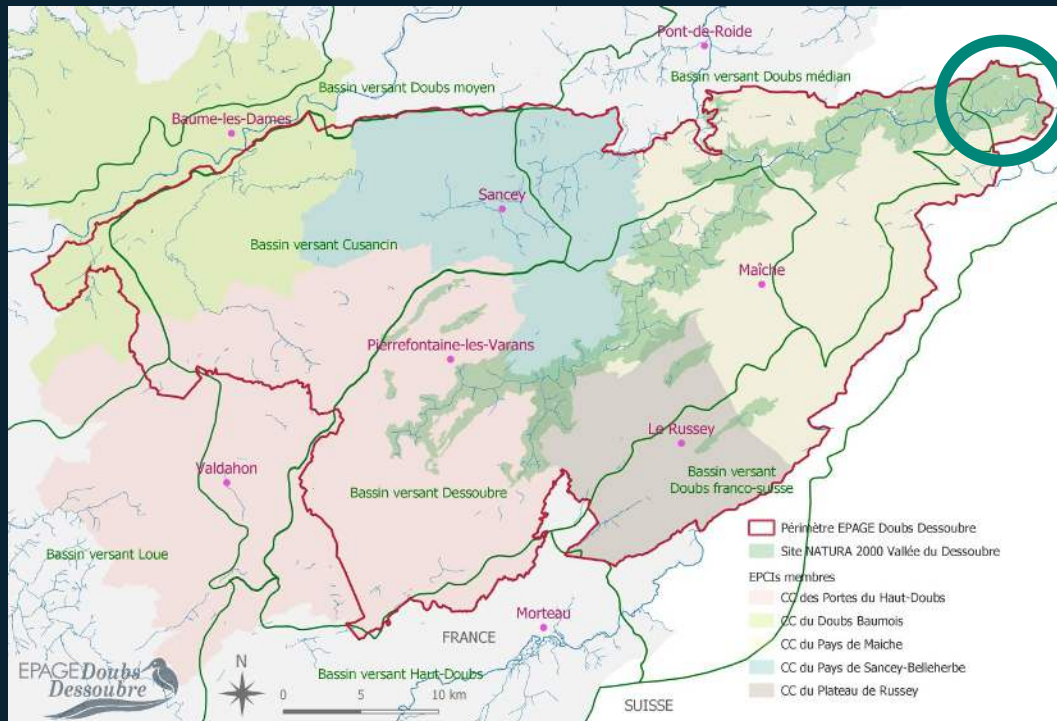
**02**

**POINT PASSATION DES MARCHÉS**

## Point passage des marchés

Un certain nombre de marchés, pour des opérations inscrites au budget 2023, ont été publiés dans le courant de l'été/début automne. Il est proposé ici un point :

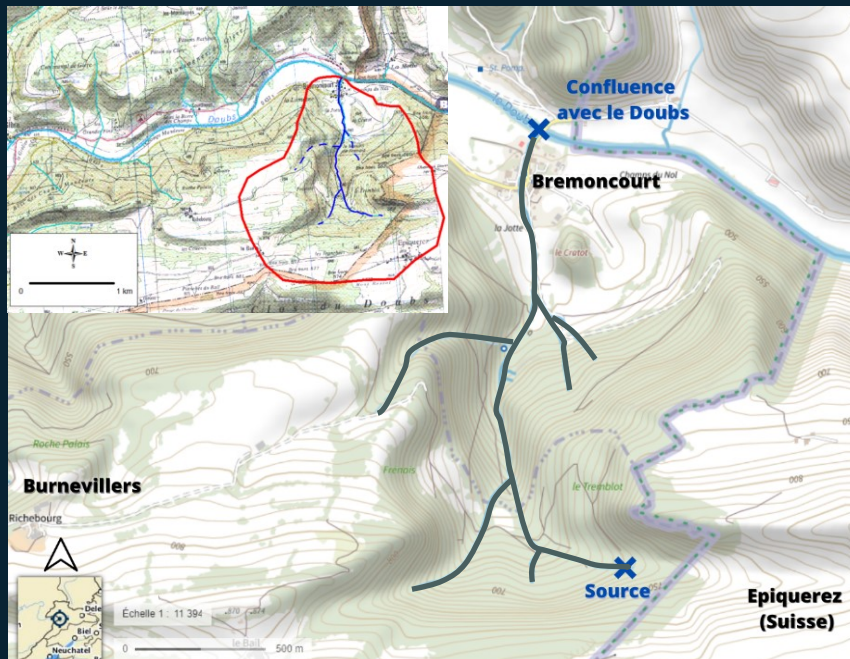
- Etude restauration des ruisseaux de Glère et Bremoncourt



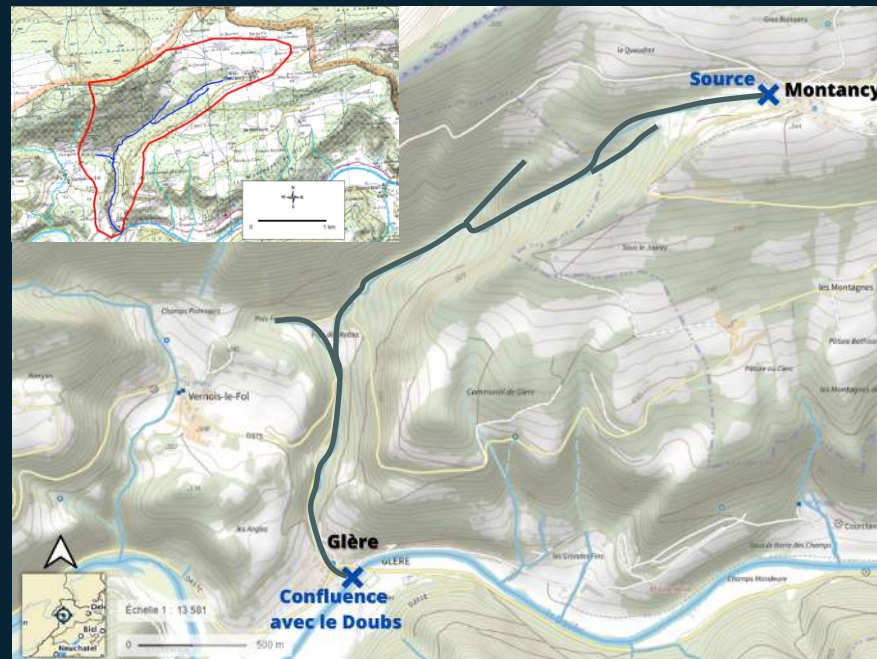


# Point passage des marchés

## Etude restauration des ruisseaux de Glère et Bremoncourt



2 060 mètres linéaires / Profil de cascades pentu / Secteur aval canalisé sous terre sur environ 100 mètres au niveau du village de Bremoncourt à proximité de la confluence avec le Doubs.



3 372 mètres linéaires / Profil de cascades pentu / Secteur canalisé sous terre sur un peu plus de 100 mètres au niveau du village de Glère à proximité de la confluence avec le Doubs.





## Point passation des marchés

- Etude restauration des ruisseaux de Glère et Bremoncourt :

Marché publié mi-juillet.

2 réponses ont été déposées par ARTELIA (Dijon) et SINBIO Scop (Sélestat). Le marché était estimé à 50 000 € TTC, les réponses financières ont été respectivement de 96 000 et 109 000 € TTC. Le résultat de l'analyse des offres met ARTELIA en tête avec une bonne réponse technique et SINBIO avec une réponse tout à fait correcte.

Devant le montant et les réponses apportées par les BE, il a été décidé de recadrer le marché (pas de modélisation hydraulique, 1 seul scénario par projet, un seul seuil à enjeu, etc) et d'engager une négociation avec les 2 BE : ARTELIA a répondu à 75 480 € TTC et SINBIO à 86 970 € TTC.

Dans l'immédiat, seul l'AVPS sur l'ensemble des cours d'eau sera démarré pour environ 20 000 € TTC, puis la suite concernera l'AVPD, PRO, DLE pour la remise à ciel ouvert du ruisseau de Bremoncourt en traversée de village pour 21 400 € TTC.



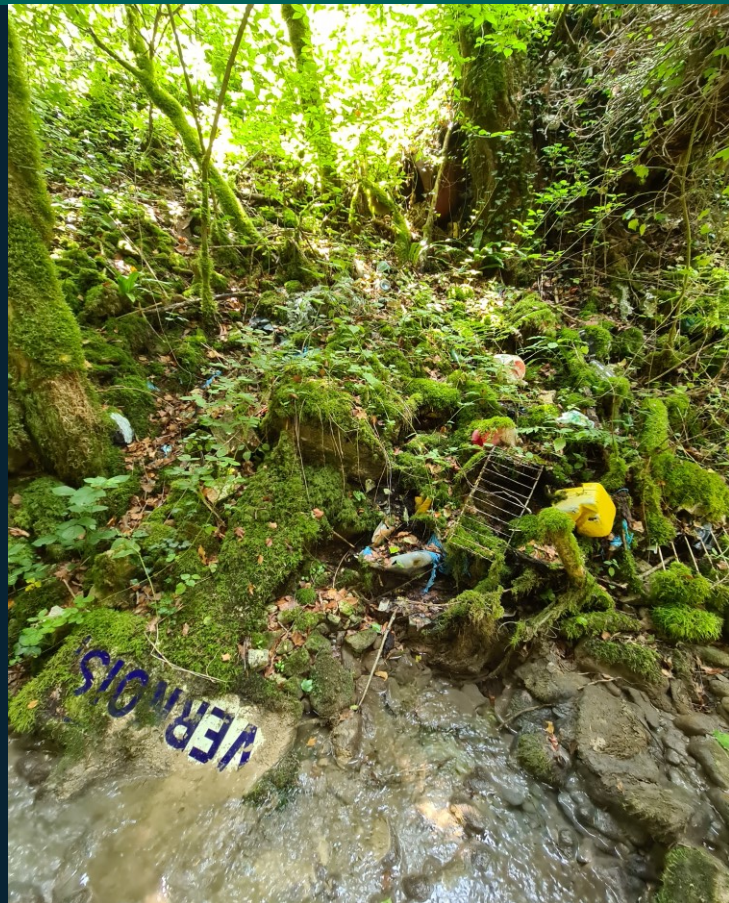


- **Déchetterie Glère**

Lors du parcours des ruisseaux de Glère et Bremoncourt par les agents de l'EPAGE avant la publication du marché en juillet 2023, ces derniers ont découvert une ancienne déchetterie qui a été en partie recouverte en surface, mais dont une partie sur un coteau en pente tombe progressivement dans le ruisseau de Glère.

La décontamination du site, éligible au titre du fond vert à hauteur de 80% de subvention a fait l'objet d'une demande de devis à l'entreprise Terelian en septembre 2023, sur la base d'un diagnostic réalisé en 2012 et suite à une visite sur site.

**Le montant estimatif de la décontamination du site s'élève à 2 076 500 €.** 2 autres devis ont été demandés à Colas & Bonnefoy avec 2 scénarios.



### • Déchetterie Glère

Devant le reste à charge de 400 000 € dans le cas d'une décontamination totale du site par une entreprise spécialisée et le retraitement des déchets, des pistes de réflexion vont être développées :

- ✓ Chercher des financements supplémentaires sous forme de mécénat, qui puisse compléter la subvention Agence de l'eau (échanges avec CDC Biodiversité – Caisse des dépôts, Banque des territoires, entreprises publiques et privées, etc)
- ✓ Organiser et coordonner des chantiers participatifs bénévoles sur plusieurs années avec un accompagnement d'acteurs locaux pour mise à disposition gracieusement de matériel (bennes, gants, traitement déchets, ...)



## Point passation des marchés

- **Etude restauration du Cusancin** : marché estimé à 150 000 €, l'offre a été publiée début septembre, pour un mois, l'analyse des offres interviendra donc courant octobre.
- **Etude pour la préservation des ressources karstiques majeures** : marché estimé à 200 000 €, l'offre a été publiée mi-juillet, une seule réponse (ICEA), insatisfaisante, le marché a été republié début septembre jusqu'au 17 octobre. 3 BE ont répondu au marché :

Bureau d'étude	Groupement	Montant TTC
Science Environnement (Besançon)		160 365 €
REILÉ (Beure)	EVI ; Co-Sphère	193 351€
ICEA (Lyon)		121 806 €

Fixation d'une date de CAO en comité syndical du 17 octobre pour les 4 marchés.

## Point passation des marchés

- Etude prospective sur le changement climatique et ses impacts sur la ressource en eau, et élaboration d'un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau : marché estimé à 170 000 €, l'offre a été publiée mi-juillet pour une réponse début septembre, pas de réponse jusqu'à la veille de la clôture du marché, ce dernier a donc été repoussé jusqu'au 13 octobre.

3 BE ont répondu au marché :

Bureau d'étude	Groupement	Montant TTC
ARTÉLIA (Grenoble)	Sépia Conseils	191 220 €
REILÉ (Beure)	Eaux continentales ; Mosaïque ; Co-Sphère	238 345 €
IREEDD (Montpellier)	Philia Ingénierie ; Voix Croisées	287 700 €

Fixation d'une date de CAO en comité syndical du 17 octobre pour les 4 marchés.



## Point passation des marchés : rappel de la composition de la CAO

Il est nécessaire lors du comité syndical de ce soir de procéder à l'élection d'un nouveau membre de la CAO en remplacement de Pascal STUDER.

**Une commission d'appel d'offre est programmée le 16 novembre à 9h à Saint-Hippolyte**

Titulaires	
CCPHD	François CUCHEROUSSET
	Jean-Claude JOLY
CCPM	Anthony MERIQUE
	Dominique BERNARD
CCPR	Gilles ROBERT
CCPSB	Pascal STUDER

Suppléants	
CCPR	Jérôme RENAUD
CCPHD	Daniel PRIEUR
CCPM	Michel BERNARDOT
	Gérard TIROLE
CCDB	Dominique MESNIER

**03**

**ELECTION D'UN VICE-PRÉSIDENT**



## Election d'un vice-président

Les démissions de Messieurs COURTY et STUDER, respectivement maire et adjoint de la commune de Charmoille ont conduit la Communauté de communes du Pays de Sancey-Belleherbe à la désignation de nouveaux délégués au comité syndical de l'EPAGE :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Jean-Pierre VERMOT	Paul MEILLET
Pascal DUFFNER	Christian VIEILLARD

**La désignation de ces 2 nouveaux délégués conduit le Comité syndical à procéder à l'élection d'un nouveau vice-président pour la CCPSB.**

Il est à noter également que suite à la démission de Gérard TIROLE, maire de Bremoncourt en Juin dernier, la CC Pays de Maiche procédera à la désignation d'un nouveau délégué à l'EPAGE en remplacement.





# 04

**ENGAGEMENT DDFIP – MISE À  
DISPOSITION DONNÉES CADASTRALES**



## Engagement DDFIP – mise à disposition données cadastrales

Dans le cadre de ses compétences, l'EPAGE doit systématiquement rechercher la propriété des différentes parcelles foncières sur les terrains concernés par ses projets.

**Afin de disposer des fichiers fonciers numériques MAJICIII comprenant les informations sur les propriétés cadastrales, la signature d'un engagement auprès de la DDFIP est nécessaire.**



Les fichiers seront ensuite mis à disposition de l'EPAGE par le Département du Doubs.

Le Président propose de valider l'engagement en vue de la délivrance par la Direction générale des Finances publiques de données cadastrales à caractère personnel.

# 05

**RÉVISION DU DOCOB DU SITE NATURA  
2000 ET CRÉATION D'UN POSTE**

## Révision du DOCOB du site Natura 2000 et création d'un poste

L'EPAGE engagera en 2024/2025 la révision du DOCOB du site NATURA 2000 Vallée du Dessoubre.

Le DOCOB est le document de diagnostic et d'orientation pour la gestion des sites Natura 2000. Il fixe les objectifs de conservation et définit les mesures de gestion à mener afin de préserver les habitats et espèces ciblées. Cela nécessite donc des données de connaissance à jour des milieux et de leur évolution et 0.5 ETP liés à l'animation du site.



## Révision du DOCOB du site Natura 2000 et création d'un poste

L'engagement de la révision en 2024 est donc lié :

- A l'**ancienneté du DOCOB**, validé en 2009 ;
- A la **fusion de 3 sites en un seul en 2021** (Vallée du Dessoubre, Tourbières Cerneux-Gourinots, Cavités à Minioptères) ;
- Au fait que **2 études de mises à jour** de l'évolution des milieux ouverts (agricoles) et forestiers se termineront fin 2023 et apporteront une partie des informations nécessaires à la révision ;
- D'autres **études de connaissances seront par ailleurs à mener** lors de la révision puis à sa suite (oiseaux rupestres et forestiers, état des populations de sonneur à ventre jaune et du triton crêté, état des populations d'insectes d'intérêt communautaire, etc).



La révision du DOCOB implique un surcroît de travail amenant à la création d'un poste non-permanent pour mener à bien les missions qui en dépendent. Le poste d'1 ETP sera financé 100% par les fonds Etat et Europe, 0,5 ETP dédié aux travaux liés à la révision, 0,5 ETP liés à l'animation du site.





## Révision du DOCOB du site Natura 2000 et création d'un poste

Le Président propose au comité syndical :

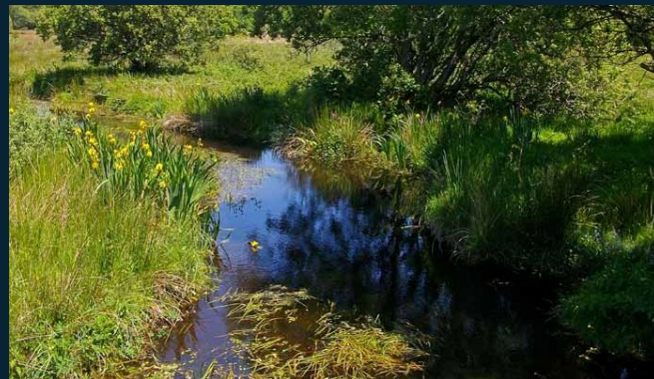
- ✓ la création d'un poste non permanent (sur la base d'un contrat de projet) de Chargé de mission Natura 2000 à temps complet (soit 35/35ème) à compter du 01/01/2024 relevant de la catégorie hiérarchique des Ingénieurs territoriaux, afin de mener à bien l'opération identifiée suivante : Mise à jour du Document d'objectifs du site Natura 2000 et animation du site.
- ✓ Cet emploi est créé pour une durée de 6 ans maximum soit du 1er Janvier 2024 au 31 décembre 2029 inclus. Un premier contrat sera proposé pour une durée de 2 ans.
- ✓ L'agent recruté sur cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : Mise à jour du Document d'objectif du site Natura 2000 et animation du site.
- ✓ L'agent sera recruté dans le cadre d'un contrat de projet visé à l'article L332-24 du Code Général de la Fonction Publique
- ✓ La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire des Ingénieurs territoriaux.

# 06

**CRÉATION POSTE PERMANENT  
ANIMATION, RESTAURATION &  
PRÉSERVATION ZONES HUMIDES**

## Création poste permanent restauration et préservation des zones humides

En raison de l'arrêt maladie et de la reprise à temps partiel thérapeutique à 50% d'Aurélien HAGIMONT, et devant les incertitudes sur sa reprise effective, un poste non permanent pour accroissement temporaire avait été créé en 2022 pour assurer les missions en lien avec l'appel à projet Trame turquoise, ainsi que pour l'animation du Plan de gestion stratégique des zones humides.



Ce poste ne peut donc être occupé plus de 12 mois sur une période de 18 mois. Aussi l'agent occupant ce poste non permanent ne peut être prolongé sur ce motif.

Les missions en lien avec l'appel à projet Trame turquoise se termineront fin 2024 et permettront alors le redéploiement à 100% de l'agent en place sur les missions de préservation et restauration des zones humides qui seront inscrites au plan de gestion.





## Création poste permanent restauration et préservation des zones humides

Afin de pérenniser les missions en lien avec les zones humides, compétence centrale de l'EPAGE, le Président propose au Comité syndical la création d'un poste permanent pour l'animation du Plan de Gestion Stratégique des zones humides. Comme les autres postes permanents de la collectivité le grade retenu sera celui d'Ingénieur territorial.



Le temps d'animation dans le cadre du PGSZH est aujourd'hui financé à hauteur de 70% par l'Agence de l'eau, l'élaboration puis la mise en œuvre de ce dernier étant inscrits au Contrat de territoire Doubs Dessoubre 2022-2024. Par ailleurs, le 11ème programme de l'Agence de l'eau, définissant la stratégie et les conditions d'aides des projets, démarré en 2019, prendra fin en 2024. Un nouveau programme, dont les contours ne sont pas encore définis, démarrera en 2025, mais il est d'ores et déjà entendu la priorisation qui sera donnée aux enjeux de préservation et restauration des zones humides au vu du contexte climatique.



**07**

**DÉLIBÉRATION PRIME**

**EXCEPTIONNELLE POUVOIR D'ACHAT**

## Délibération Prime exceptionnelle pouvoir d'achat

Les employeurs publics territoriaux pourront s'ils le souhaitent, dans le courant de l'automne 2023, verser une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle à leurs agents, comprise entre 300 € et 800 € (texte spécifique à la FPT à venir).

Un décret du 31 juillet 2023 a été publié afin de préciser les conditions et modalités de versement de cette prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire, dont son montant.

Ce décret est directement applicable aux agents publics civils de la fonction publique d'Etat et hospitalière, ainsi qu'aux militaires.

Dans la Fonction Publique Territoriale, compte tenu du principe de libre administration des collectivités territoriales notamment, la mise en place de cette prime fera l'objet d'un texte spécifique prochainement.



PRIME POUVOIR D'ACHAT



## Délibération Prime exceptionnelle pouvoir d'achat

Pour information, le décret du 31 juillet 2023 prévoit que, pour bénéficier de cette prime, les agents publics doivent :

- Avoir été nommés ou recrutés par un employeur public à une date d'effet antérieure au 1er janvier 2023 ;
- Être employés et rémunérés par un employeur public au 30 juin 2023 ;
- Avoir perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 euros au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023.

La rémunération brute perçue au cours de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023 est déterminée en déduisant l'indemnité dite de la garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) ainsi que les indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS).



## Délibération Prime exceptionnelle pouvoir d'achat

Il fixe le barème applicable en fonction de la rémunération brute perçue au titre de la période du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023, comme suit :

La prime de pouvoir d'achat est réduite, le cas échéant, à proportion de la quotité de travail et de la durée d'emploi sur la période de référence. Elle est versée en une seule fois.

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1 <sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant prime pouvoir d'achat
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €

**Cela concernerait 7 agents sur les 12 agents que comptent l'EPAGE et représenterait un montant total de 3 620 €. Le Président propose de mettre en œuvre cette prime à compter de la parution du décret propre à la fonction publique territoriale en appliquant le même barème.**



# 08

**PROJET DE FUSION CBN F-C &  
BOURGOGNE ET ADHÉSION EPAGES**

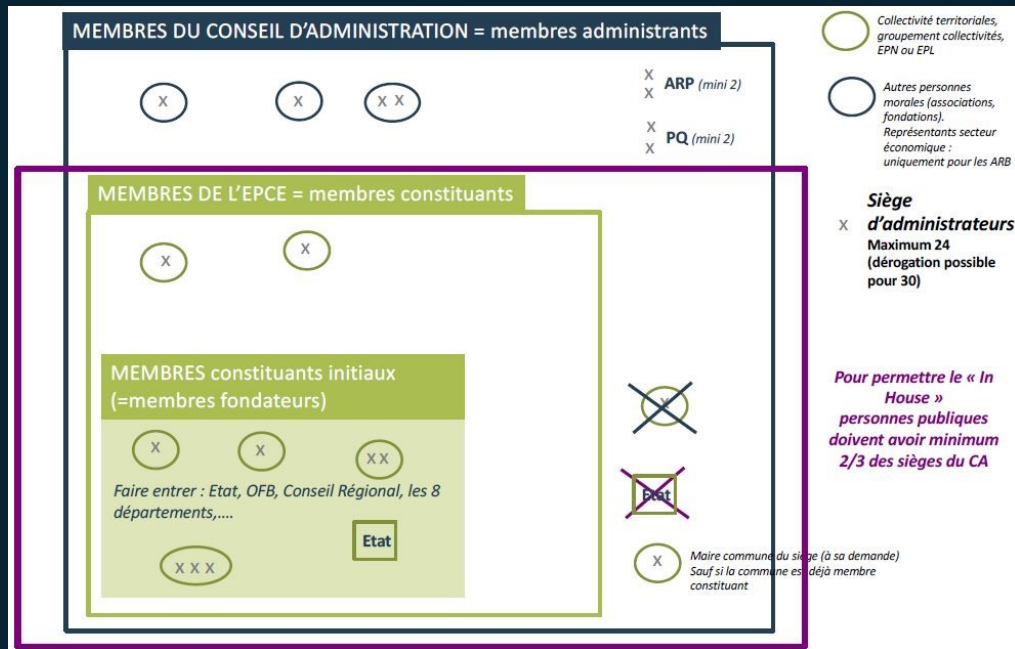


## Informations diverses

### Fusion des CBN Franche-Comté et Bourgogne en un EPCE

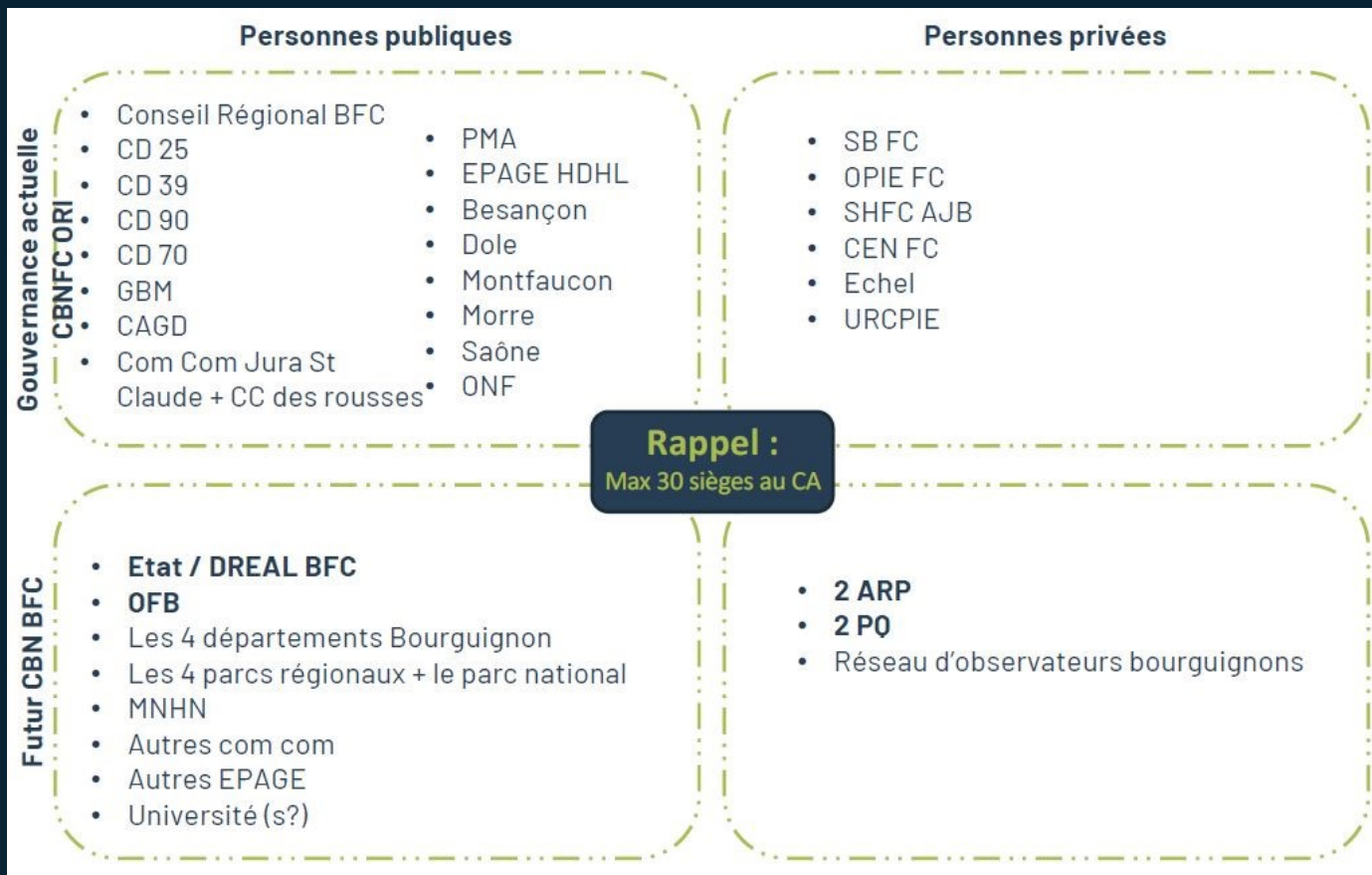
Un projet de fusion des CBN de Franche-Comté et de Bourgogne pour devenir Établissement Public de Coopération Environnementale est à l'étude, pour une concrétisation fin 2025.

Le CBN Franche-Comté, qui livre actuellement un certain nombre de prestations aux structures publiques, soit via des accords cadres (DREAL, Région notamment), soit par des prestations tarifées propose à certaines de ces structures d'adhérer demain à la nouvelle forme du CBN (CD et PNR prioritaires.





## Informations diverses





# Informations diverses



ES

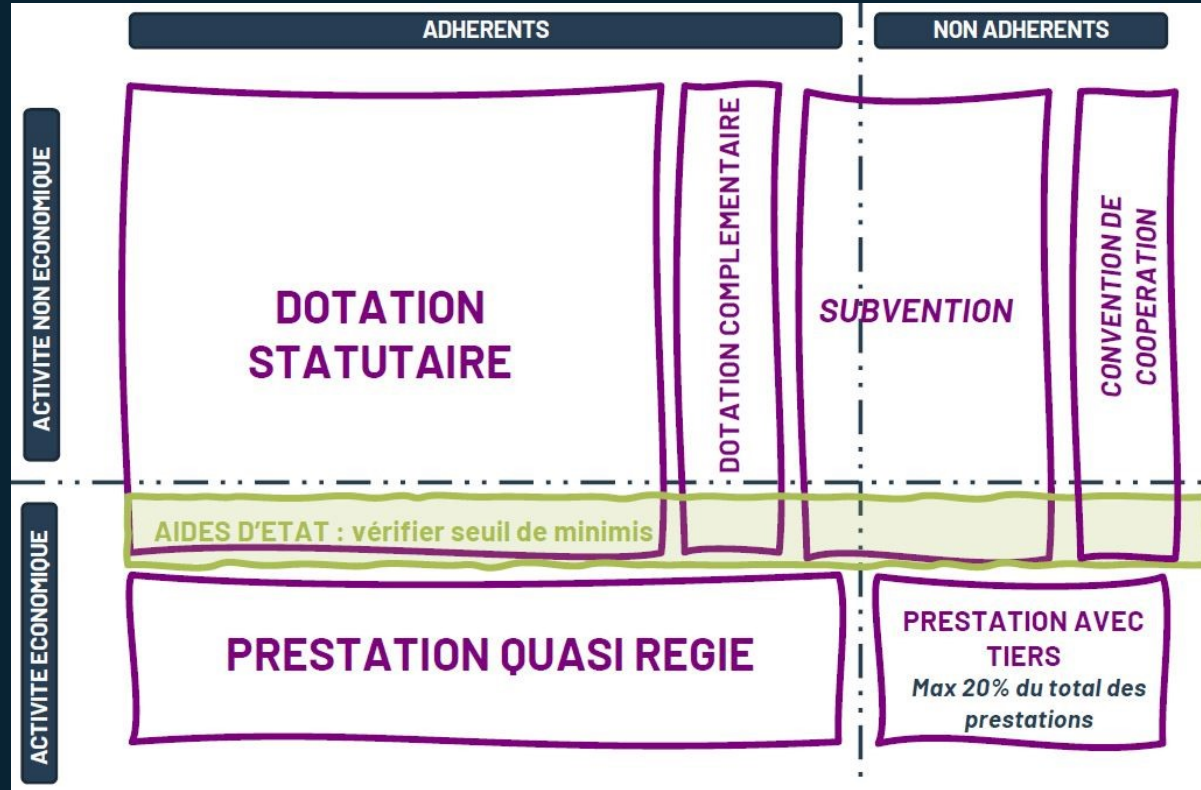
Intérêt pour les collectivités adhérentes

Partager le coût du maintien d'un niveau d'expertise spécifique au territoire

Bénéficiaire de prestation en « in house » : sécurisation et simplification par rapport aux procédures de la commande publique et aux financements européens

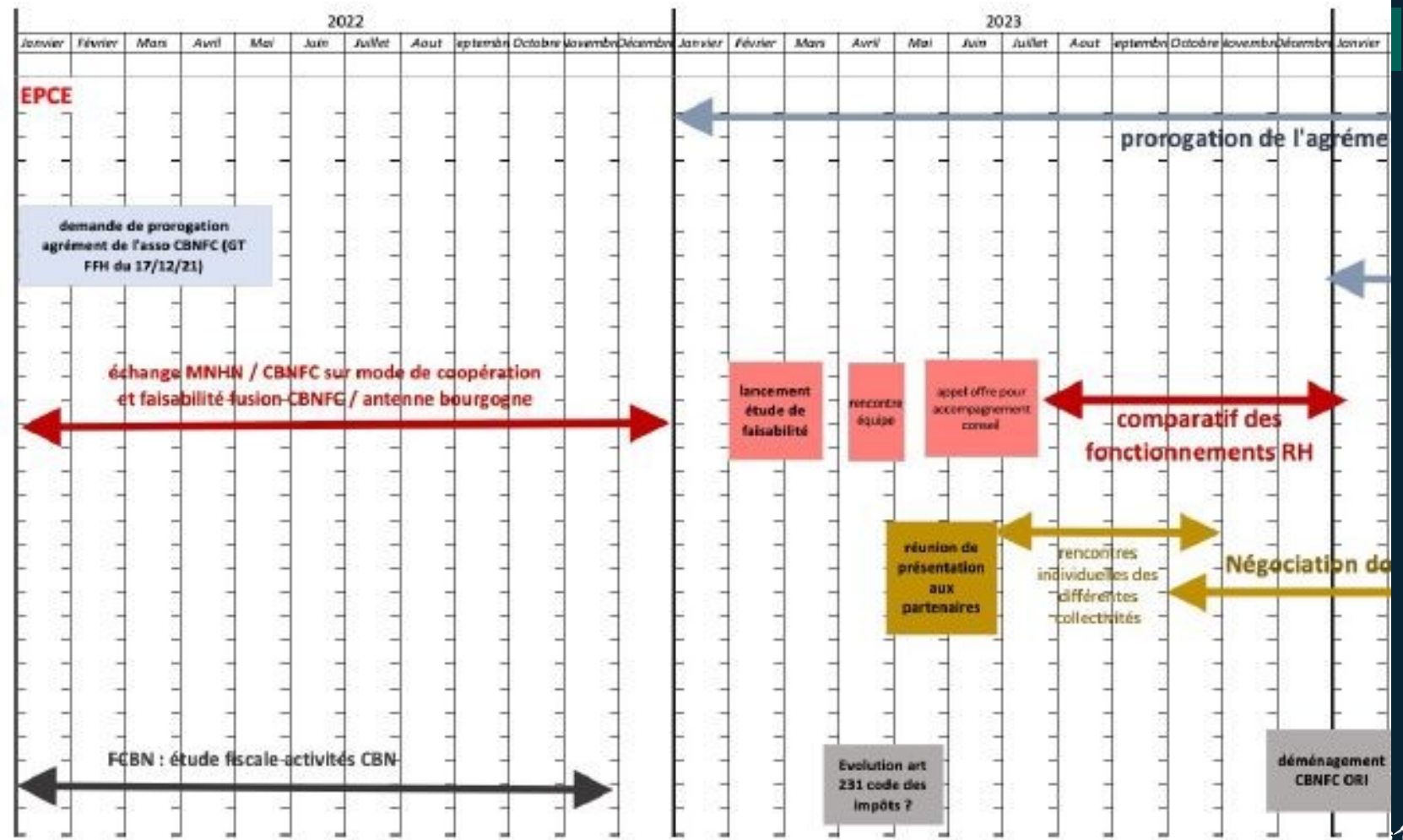
Demandes d'expertises prioritaires dans la programmation annuelle (pour les non adhérents, dépendra de l'atteinte du quota des 20%)

FUSION



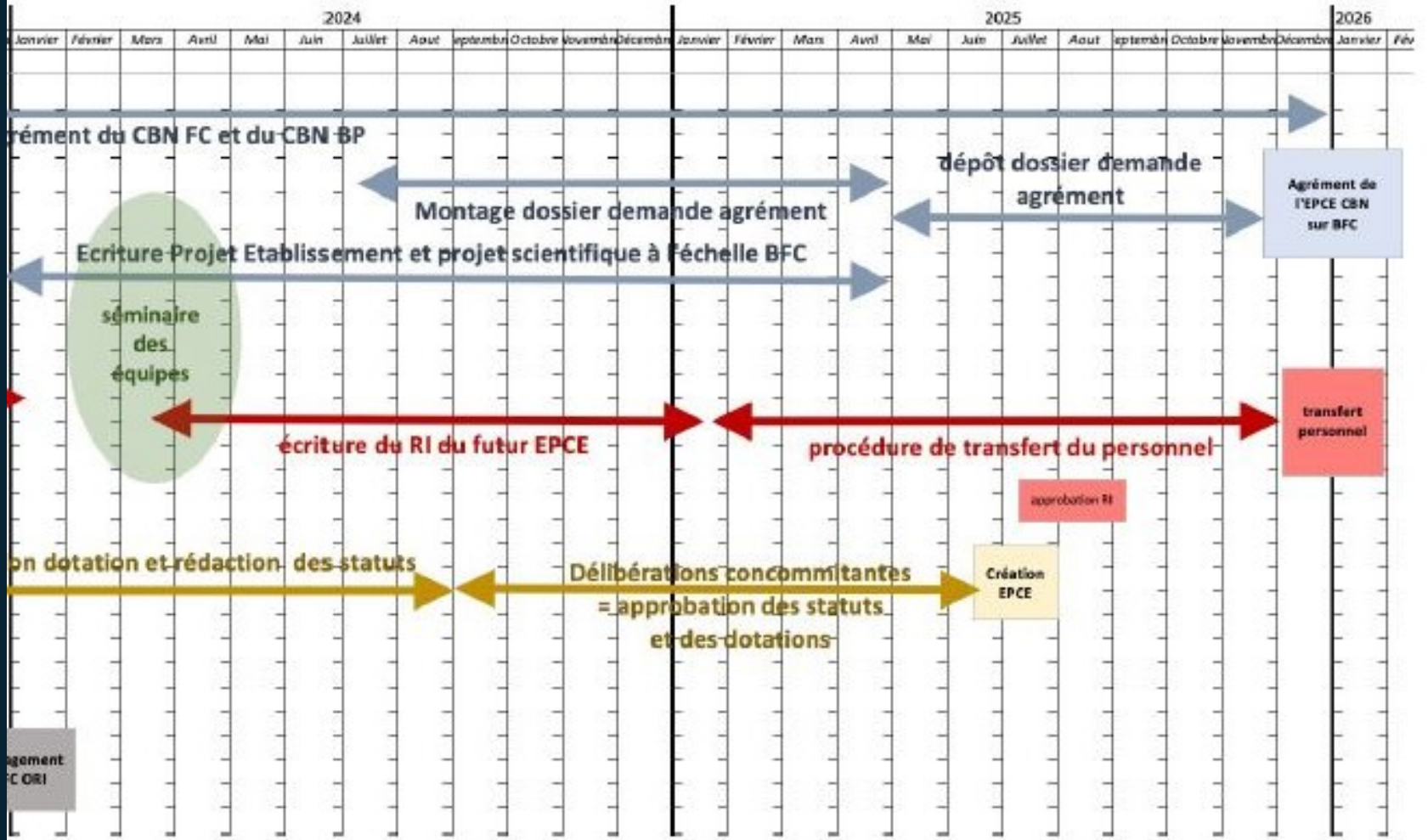


# FUSION CBN ET ADHÉSION EPA2GES





# FUSION CBN ET ADHÉSION EPA2GES



agrement  
C ORI





## Exemples interventions CBN F-C au profit de l'EPAGE

Dates	Missions	Nature des missions	Commanditaire
	Général	Porter à connaissances données naturalistes	EPAGE
		Ressources / comm	EPAGE
2006	Etudes N2000 entomo	Réalisation	EPAGE/DREAL
2006 ; 2007	Etudes N2000 HIC	Réalisation	EPAGE/DREAL
2009 ; 2010 ; 2011 ; 2016 ; 2023	Etudes N2000 HIC	Validation	EPAGE/DREAL
2022	Contrats N2000 (tuf)	Diag	EPAGE/DREAL
	Moli-Méli	Études, suivis, animation, porter à connaissances propriétaires	
	PRA entomo	Études, suivis, animation, porter à connaissances propriétaires	
	PA Sp prot vgt	Études, suivis, animation, porter à connaissances propriétaires	
	EEE	Étude / BDD méthodologie, coordination, animation, porter à connaissances propriétaires	EPAGE / CC
	PGS	Concertation	
2012-2023	LIFE Climat Tourbières Jura	Porter à connaissances des données, validation protocoles études	EPAGE

**09**

**COMITÉ STRATÉGIQUE  
DOUBS DESSOUBRE**

## Comité stratégique Doubs Dessoubre

Un 1er comité stratégique a été organisé le 04 mai 2022 suite à la création de l'EPAGE.

Y avaient été présentés : La nouvelle structure, élection du Président, charte et fonctionnement du Comité stratégique ; Le Contrat de territoire Doubs Dessoubre 2022-2024 ; Les actions opérationnelles portées par l'EPAGE Doubs Dessoubre en 2022 ; Résultats de l'étude de la qualité de l'eau à l'échelle du périmètre de l'EPAGE Doubs Dessoubre.

**Un comité aura lieu le 28 Novembre 2023 à la Salle du Vallon à Sancey.**

L'ordre du jour prévisionnel proposé est le suivant :

- Bilan de l'avancée du contrat de territoire 2022-2024 (si possible zooms sur : suivi n+3 des travaux d'effacement des seuils de Neuf-Gouffre et Fleurey, suivi efficacité passe à poissons scierie des Noues, ...)
- Présentation de l'étude prospective sur le changement climatique par le BE retenu ;
- Présentation de l'étude de préservation des ressources karstiques majeures par le BE retenu ;



**10**

**INFORMATIONS DIVERSES**

## Informations diverses

- **Accord cadre coopération structures publiques/groupe BEL**

Le groupe BEL a sollicité il y a un an le CEN et l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue pour s'engager dans des actions de restauration des tourbières du Massif jurassien.

Une rencontre a eu lieu le 14 septembre dernier en présence des Président(e)s des EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue, Doubs Dessoubre, CEN Bourgogne Franche-Comté, PNR du Haut-Jura et le PDG du groupe BEL et son équipe.

Il a été acté de travailler conjointement cet automne à l'élaboration d'un accord cadre sur la coopération entre les structures publiques/association et le groupe BEL pour une signature en fin d'année 2023. Ensuite des conventions seront signées entre chaque structure et BEL pour concrétiser les projets sur les territoires et les moyens dédiés et leurs financements.

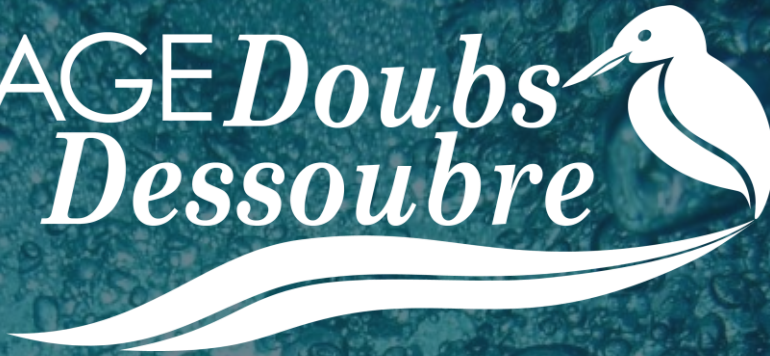
Une première version d'accord a été transmise par BEL fin septembre mais demande à être largement amendée.

**Un mission juridique conjointe a été confiée au cabinet d'avocats SEBAN par les 2 EPAGES pour un montant de 10 000 € à répartir pour moitié entre les 2 structures.**





# EPAGE *Doubs* *Dessoubre*



3 rue du Clos Pascal 25190 Saint-Hippolyte



03 81 37 02 78



contact@doubsdessoubre.fr

Retrouvez les actualités de l'EPAGE sur <https://doubsdessoubre.fr/>

